

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la seconde occurrence des mots :

« ou à »

les mots :

« , à régler ou à tenter de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.